



3^{ème} PREPA METIERS

Les objectifs poursuivis :

- ➔ Tous les enseignements contribuent à faire découvrir un ensemble d'environnements professionnels, des métiers ainsi que les formations professionnelles permettant d'y accéder.
- ➔ L'équipe pédagogique accompagne les élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage.
- ➔ Comme les autres classes de 3e, la classe prépa-métiers permet d'acquérir un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La 3^{ème} Prépa Métiers donne la possibilité aux élèves de finaliser le choix de leur parcours de formation.

Elle permet de renforcer la découverte des métiers.

Les élèves de 3^{ème} Prépa Métiers suivent tous les enseignements obligatoires de 3^{ème} y compris la langue vivante 2. Ils bénéficient d'une période d'observation en entreprise obligatoire de 5 jours suivie d'une période de stage en milieu professionnel ainsi que des périodes d'immersion en lycée professionnel.

L'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles représente un volume de 180 heures dans l'année.

Horaires applicables aux élèves en classe de 3^{ème} « prépa-métiers »

Les enseignements

Français

Mathématiques

Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique

Langues vivantes (LV1 et LV2)

Enseignements artistiques

Enseignement de sciences et technologie

Éducation physique et sportive

Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles

Total

Horaires hebdo

5 heures dont 1 heure de consolidation

4 heures 30 dont 1 heure de consolidation

3 heures

5 heures 30

1 heure

3 heures

3 heures

5 heures (180 heures annualisées)

30 heures

Condition d'admission :

Un dossier de candidature (fiche d'admission, bulletins scolaires de 4^{ème}, lettre de motivation, relevé des absences) sera examiné par une commission présidée par le chef d'établissement.

Les dossiers devront parvenir au professeur principal avant le mardi 21 mai 2024 au plus tard. Le conseil de classe donnera un avis sur la candidature.